



Cmp- collectivités territoriales

Par **JURCG**, le **14/05/2009** à **21:50**

Bonjour,

Pouvez vous me donner votre avis svp sur l'affaire suivante:

Un département peut-il faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit (conseil, études, suivi de travaux) pour une commune en vue de la réalisation de travaux n'entrant pas dans son champ de compétence (ex. travaux de confortement de falaise...)?

Est-ce possible ?

Quel type de convention peut-on passer (ex. contrat de mandat)?

Ou doit-on procéder à une mise en concurrence et publicité pour ce type de prestations, s'il s'agit de marchés publics?

Merci de toutes les réponses que vous pourriez m'apporter!!!!!!.

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **09:49**

C'est tout à fait possible par le biais d'une convention entre le département et la commune. Cette prestation peut être effectuée à titre gratuit..

L'assistance à maîtrise d'ouvrage n'est pas la maîtrise d'œuvre. Le rôle de l'assistance est de conseiller le maître d'ouvrage, de l'orienter dans ses décisions, dans le choix du type de

procédure administrative à suivre, dans le choix du maitre d'œuvre et bien d'autre.

C'est donc plus un conseil d'ordre général dans le déroulement de l'opération. Le coté technique visant à obtenir le résultat (le renforcement de la falaise) sera la mission du maitre d'oeuvre.

Par **JURCG**, le **15/05/2009** à **16:43**

Merci pour la réponse ...

Toutefois, pourriez vous me transmettre un modèle type de convention permettant la réalisation de cette prestation ou à défaut m'indiquer les éléments essentiels qui devraient figurer dans cette convention.

Merci d'avance.